



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-

**MAIRIE  
DE  
MESSANGES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de MESSANGES**

SEANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

**AFFAIRE N°3 – AMENAGEMENT PLACE DES TILLEULS CENTRE BOURG DE  
MESSANGES- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION  
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) OU DE LA DOTATION  
DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) ANNEE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le seize du mois de janvier, à dix-huit heures trente.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE**, Maire pour la session.

|   |
|---|
| Nombre de membres en exercice : 14  |
| Nombre de membres présents et ayant votés : 12  |
| Nombre de suffrages exprimés : 14   |
| <b>VOTE :</b>   |
| Main levée <input checked="" type="checkbox"/> Bulletin secret <input type="checkbox"/> |
| - Pour : 14   |
| - Contre : 0  |
| - Abstentions : 0   |
| - Nuls ou blancs : 0  |
| Date de convocation : Jeudi 11 janvier 2024   |

**Présents :** BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U  
**Absents excusés :** BOIREAU C, DABBADIE G  
**Ont donné pouvoir :** BOIREAU C à BOUYRIE H, DABBADIE G à BAMBALERE M  
**Secrétaire de séance :** Jean VARTAVARIAN

**Monsieur le Maire**

**RAPPELLE** à l'assemblée que la commune a engagé un projet de réaménagement de la place des Tilleuls située au centre bourg de Messanges

**PRECISE** que, au-delà du projet de sécurisation de circulation motorisée, cycliste et piétonne, l'opération a pour objet la création d'un lieu attractif en faveur de la dynamisation du centre bourg.

La place se situe à un endroit stratégique de la commune, au carrefour de la voie cyclable, d'un cheminement piéton, de la route conduisant à la plage, bordée par le pôle médical et le futur bâtiment qui accueillera le Tiers Lieu.

La place accueillera un terrain de pétanque, l'équipement nécessaire à l'installation de commerces ambulants ou manifestations, un parcours ludique pour les enfants.



**CONSIDERANT** que pour nous permettre de conduire cette opération, il est opportun de présenter une demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

**VU** le montant prévisionnel de l'opération soit **282 717 € HT**

**CONSIDERANT** qu'il est obligatoire de déposer la demande d'aide financière avant le 31 janvier 2024 auprès des services de l'Etat

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) ou de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R). au taux le plus élevé possible sur un montant s'élevant à **56 543,50 €**

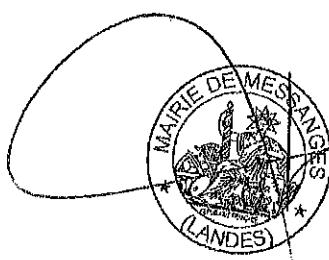
**DIT** que le financement s'établit comme suit :

|                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| Financement MACS                | <b>169 630,00 € HT</b> |
| Subvention Etat 2024 sollicitée | <b>56 543,50 € HT</b>  |
| Fonds propres 2024              | <b>56 543,50 € HT</b>  |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



**Hervé BOUYRIE**